

l'Europe
s'engage

dans
le bassin de la Loire

Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014-2020

Version 1 du 20 novembre 2013
12ème Conférence des Acteurs



SECTION 1 : STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE _____ **5**

1.A STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE _____ **5**

1-A-1 / Le bassin de la Loire en 2014 : éléments de synthèse et de diagnostic	6
1-A-1-1 / Un patrimoine naturel et culturel exceptionnel mais un espace vulnérable soumis à des risques majeurs	8
1-A-1-2 / Un contexte qui évolue	11
1-A-1-3 / Des enjeux stratégiques retenus par le partenariat Plan Loire	12
1-A-2 / Stratégie interrégionale pour le bassin de la Loire	15
1-A-2-1 / Stratégie 2035	15
1-A-2-2 / Stratégie Plan Loire IV pour 2014 /2020	18
1-A-3 / Vers un Programme Opérationnel Interrégional Loire 2014 / 2020...	20

1.B JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIERE _____ **22**

SECTION 2 : DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES _____ **24**

2.A DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES _____ **24**

2.A.0 / Mise en place de 3 axes prioritaires couvrant plus d'une catégorie de région.	24
---	----

Axe 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires au risque d'inondation et faciliter le redémarrage de l'activité après la crue _____ **26**

2.A.1 / Objectifs Spécifiques de la priorité d'investissement 5.B	26
2.A.1.1 / OS n°1 - Créer une dynamique territoriale pour faire émerger des actions préventives	26
2.A.1.2 / OS n°2 – Prévoir le redémarrage de l'activité après la crue	27
2.A.2 / Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 5.B	28
2.A.2.1 / Description du type d'actions à soutenir dans le cadre de la PI 5.B	28
2.A.2.2 / Critères de sélection des opérations de la PI 5.B	30
2.A.2.5 / Indicateurs de réalisation FEDER pour la PI 5.B	30
2.A.4 / Cadre de performance	30
2.A.5 / Catégories d'intervention	31
2.A.6 / Le cas échéant, utilisation de l'assistance technique	31

Axe 2 : Développer la biodiversité et les continuités écologiques _____ **32**

2.A.1 / Objectifs Spécifiques de la priorité d'investissement 6.D	32
2.A.1.1 / OS n°3 – Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et humides pour leur biodiversité et leur fonctionnalité	32
2.A.1.2 / OS n°4 – Restaurer les continuités écologiques pour les espèces migratoires et les continuités sédimentaires	33
2.A.2 / Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 6.D	35
2.A.2.2 / Critères de sélection des opérations de la PI 6.D	36
2.A.2.5 / Indicateurs de réalisation FEDER pour la PI 6.D	37
2.A.4 / Cadre de performance	37
2.A.5 / Catégories d'intervention	37
2.A.6 / Le cas échéant, utilisation de l'assistance technique	38

Axe 3 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens ainsi que le développement d'un tourisme durable _____ **39**

2.A.1 / Objectifs Spécifiques de la priorité d'investissement 6.C	39
---	----

2.A.1.1 / OS n°5 – Créer, structurer ou renforcer de nouvelles destinations touristiques sur des espaces ciblés	39
2.A.1.2 / OS n°6 – Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin	40
2.A.2 / Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 6.C	41
2.A.2.2 / Critères de sélection des opérations de la PI 6.C	43
2.A.2.5 / Indicateurs de réalisation FEDER pour la PI 6.C	44
2.A.4 / Cadre de performance	44
2.A.5 / Catégories d'intervention	44
2.A.6 / Le cas échéant, utilisation de l'assistance technique	45
SECTION 2.B DESCRIPTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	46
Axe Assistance technique FEDER	46
2. B.1 Objectifs spécifiques et résultats escomptés	46

SECTION 1 : STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

1.A STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

Depuis 1994, l'ensemble des responsables institutionnels et associatifs directement concernés par la gestion territoriale du bassin de la Loire, se sont organisés à travers les « Plans Loire » successifs, à une échelle interrégionale, pour conduire un ensemble d'actions favorisant la prévention des inondations, la protection de la biodiversité et la valorisation des atouts naturels et patrimoniaux liés au fleuve Loire et à ses affluents.

Sur la période 2007-2013, l'Union Européenne a permis que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), vienne appuyer les démarches les plus innovantes du Contrat de Projet Interrégional Loire.

L'ensemble des parties prenantes considère que cette gestion à la fois interrégionale, partenariale et intégrée constitue un très grand succès. Des connaissances nouvelles ont été acquises, la conscience collective du risque d'inondation s'est améliorée, les digues ont été renforcées, les actions de restauration des milieux humides et le suivi des poissons migrateurs se sont poursuivies, la Loire à vélo a permis une nouvelle forme de mise en valeur des régions traversées.

C'est pourquoi, ils souhaitent unanimement que cet effort conjoint puisse se prolonger sur la période 2014-2020, en conservant les objectifs majeurs et en adaptant l'action et les leviers financiers pour tenir compte de l'expérience et des avancées constatées.

En cohérence complète avec la stratégie générale du Plan Bassin de la Loire IV, en cours de définition, et prenant pleinement en compte les objectifs de l'Union Européenne définies dans « Europe 2020 », le présent document vise à définir le champ d'application d'un futur Programme Opérationnel Interrégional « Bassin de la Loire ».

1-A-1 / Le bassin de la Loire en 2014 : éléments de synthèse et de diagnostic



Le bassin de la Loire s'étend sur plus de 115 000 km², entièrement en France, et concerne 9 régions, 29 départements et plus de 10 millions d'habitants. Il s'agit du plus grand bassin versant situé sur le territoire français. Il s'étend sur 1/5^{ème} de la France.

Le bassin comprend un fleuve principal, la Loire, mesurant 1 012 km et ses dix principaux affluents de plus de 100 km : l'Allier (410 km), le Cher (396 km), l'Indre (265 km), la Vienne (363 km), la Sèvre nantaise (159 km), le Thouet (142 km), l'Arroux (132 km), le Beuvron (115 km), l'Aron (105 km) et la Besbre (103 km). En plus de ceux-ci, la Maine est un affluent de 12 km, mais formé par la confluence de la Sarthe (313 km) et de la Mayenne (200 km).

Au total, le bassin comprend 40 000 km de cours d'eau.

Le régime hydrologique du bassin est de type pluvio-nival c'est-à-dire qu'il présente une tendance dominante de régime pluvial complétée par un apport nival. Il se caractérise par :

- une période de hautes eaux en automne hiver, liée aux précipitations ;
- puis un débit qui se renforce au printemps lors de la fonte des neiges.

Néanmoins, le fonctionnement hydrologique de la Loire peut présenter de fortes crues, dues aux influences climatiques qu'elle subit (atlantiques et méditerranéennes), et des étiages sévères. L'Allier, principal affluent de la Loire, apporte 45% de ses eaux.

Sur la Loire moyenne, les apports sont quasi inexistants sur 300 km, jusqu'à la confluence avec le Cher puis l'Indre, la Vienne et la Maine.

Diverses entités géographiques, façonnées par le fleuve, se succèdent tout au long de la Loire. Gorges de l'Allier, Velay, bassin du Puy, Limagnes, Sologne, Beauce, Touraine, Anjou, sont autant de noms qui évoquent des paysages caractéristiques, identifiables par une physionomie qui leur est propre : formes de relief, types de végétation, modes de construction, couleur des terres, lignes d'horizons.

Sur l'Allier et la Loire amont, la dominante est un paysage montagnard de plateaux et de gorges boisées. Puis, le cours d'eau s'étale en méandres larges dans un paysage bocager en amont du Giennois. Ensuite, sur la Loire moyenne et jusqu'à l'estuaire, la Loire traverse un paysage de plaine à dominante agricole. Enfin, l'estuaire constitue un paysage particulier et caractéristique.

Le substrat géologique explique ces fonctionnements hydrologiques et ce paysage diversifié. Les roches qui constituent le substrat du bassin versant de la Loire ont plus de 500 millions d'années mais la Loire a subi de fortes évolutions au cours des temps géologiques. On constate que le bassin de la Loire est dissymétrique, la Loire s'écoulant en bordure nord et Est de son bassin versant. Ainsi, mise à part la Maine en rive droite, la plupart des affluents viennent grossir les flots de la Loire en rive gauche. Une théorie avance qu'au Pliocène, une paléo-Loire s'écoulait du Sud au Nord jusqu'à la Seine alors qu'un autre fleuve (la Loire Atlantique) prenait sa source dans le Giennois et suivait le lit actuel de la Loire jusqu'à l'océan. Par la suite, des mouvements géologiques auraient entraînés la capture de la paléo-Loire par la Loire Atlantique produisant ainsi la Loire actuelle. L'ancien lit de la paléoLoire serait aujourd'hui occupé par le Loing (*géologie du bassin de la Loire – Pierre Nehlig – BRGM*).

La Loire traverse ainsi trois substrats très différents qui expliquent la diversité des paysages :

- A la source, le massif central et son socle granitique
 - Loire médiane dans les tables sédimentaires du bassin parisien constituées des calcaires de Beauce
- A partir de Tours, la Loire passe sur le massif armoricain (roches métamorphiques puis granitiques)

La Loire est un fleuve d'aspect naturel et libre. Sa grande irrégularité, ses crues ont marqué sa vallée et son bassin. Les peuplements se sont fait depuis la préhistoire, et la structuration urbaine actuelle s'est stabilisée à l'époque gallo-romaine. En dehors des ponts, les premiers grands aménagements datent du XII^{ème} siècle, pour la lutte contre les crues : digues et turcies, déversoirs. La Loire fut progressivement endiguée sur plus de 500 km de son cours.

Le fleuve et ses affluents furent aménagés pour la navigation dans leur lit mineur et par la construction d'une série de canaux latéraux, qui leur firent également jouer un important rôle économique jusqu'à l'apparition du chemin de fer au XIX^{ème} siècle.

Le XX^{ème} siècle laissa place à l'aménagement hydroélectrique, aux extractions de granulats et plus récemment aux centrales nucléaires (Belleville, Dampierre, Saint Laurent des Eaux et Chinon sur la Loire, Civaux sur la Vienne).

Actuellement les principaux aménagements consistent en deux ouvrages de régulation des débits (Naussac sur le haut Allier, Villerest sur la Loire, en amont de Roanne).

Le développement urbain dans les vallées alluviales est aussi observé sur le bassin de la Loire. En l'absence de crues majeures, depuis 150 ans, la population, les infrastructures et les activités économiques se sont concentrées sur ces zones aisées à viabiliser. Un accident climatique aurait donc de très nombreux effets entrecroisés.

1-A-1-1 / Un patrimoine naturel et culturel exceptionnel mais un espace vulnérable soumis à des risques majeurs

Le bassin de la Loire est un espace qui concentre naturellement les activités humaines et qui est particulièrement soumis à leur impact.

La concentration de populations, d'activités, de moyens de transport et de production, peuvent être menacés par l'inondation. Il y a là un risque majeur.

Dans le même temps, la nature est soumise à des pressions très fortes, la biodiversité est menacée par les activités humaines, par la concentration des pollutions, par l'extension des espaces artificialisés. Les écosystèmes du bassin de la Loire exigent l'attention de tous, ce qui implique préalablement de développer une connaissance de leurs fonctionnements et caractéristiques.

Enfin, c'est l'alliance de la nature et des activités humaines qui suscite de merveilleux paysages, marqués par les œuvres patrimoniales. Il en résulte une culture ligérienne, des solidarités et une attractivité porteuse de développement. Les luttes menées par les mouvements associatifs contre les projets de barrages dans les années 1990 ont aussi contribué au sentiment d'appartenance à un même bassin fluvial.

Afin de concilier ces différentes dimensions, il semble indispensable d'approfondir la connaissance, et de mettre les fruits de la recherche au service des gestionnaires.

Face au réchauffement climatique, il est indispensable d'anticiper, de prévoir les conséquences sur les différents aspects de la vie, depuis les évolutions de la biodiversité, en passant par l'adaptation des activités humaines, ou la remise en cause de certaines caractéristiques actuelles de nos espaces.

Le risque d'inondation :

L'ensemble des vallées de la Loire et de ses affluents est concerné par les crues.

Les vallées sont soumises :

- aux crues d'origine méditerranéenne (crues dites cévenoles) rapides ;
- aux crues atlantiques, plus lentes ;
- aux crues catastrophiques, conjonctions de ces deux phénomènes.

Les inondations peuvent mettre en péril les vies humaines et celles des territoires. Certains d'entre eux sont protégés par des systèmes séculaires qu'il convient d'entretenir, de moderniser et de conforter pour tenir compte notamment de la modification du fleuve et de l'occupation des espaces adjacents. Aucun de ces systèmes ne procure cependant une protection absolue.

Le SDAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) 2010-2015 aborde cette grande exposition au risque, et identifie un enjeu spécifique sur cet axe.

Sur la seule Loire Moyenne (entre Nevers et Angers), une crue du type de celles que le bassin a connues au XIX^{ème} siècle en 1846, 1856 et 1866, constituerait une des plus importantes catastrophes du territoire métropolitain.

Avec plus de 300 000 personnes touchées, plus de 1 500 km² (150 000 ha) de territoires inondés, près de 20 000 entreprises représentant 245 000 emplois, les dommages directs évaluables sont estimés à 6 Milliards d'Euros (source atlas des enjeux, 2000). Les dommages indirects sont également très élevés notamment compte tenu des axes de communication Nord – Sud nationaux et européens qui seraient concernés par une telle catastrophe.

On peut estimer les conséquences suivantes :

- 1700 entreprises représentant 7400 emplois seraient inondées lors d'une crue cinquantennale du Bec D'allier ;
- 2600 entreprises représentant 11600 emplois lors d'une crue centennale
- 5900 entreprises représentant 28800 emplois lors d'une crue cinq-centennale
- 13600 entreprises représentant 71400 emplois lors d'une inondation maximale.

Les autres secteurs du bassin de la Loire sont également sensibles aux inondations, ainsi à titre d'exemple, pour des crues proches de la crue de fréquence de retour centennale :

- de très nombreux immeubles et la plupart des centres administratifs sont exposés à l'inondation en centre-ville de St Etienne ; 120 ha de zones d'activité économique de l'agglomération sont également en zone inondable ;
- d'importantes zones d'activités et une partie du centre-ville de Vichy est soumis au risque d'inondation par l'Allier, comme c'est le cas aussi à Vierzon vis-à-vis de l'Yèvre ou à Poitiers avec le Clain ;
- la majeure partie du potentiel économique du département d'Indre-et-Loire est soumis au risque d'inondation de la Loire ou d'un de ses affluents qui traverse le département ;
- ...

La fragilité des écosystèmes et de la biodiversité :

Le bassin de la Loire présente une grande variété de milieux naturels et d'espèces remarquables, depuis les sources jusqu'à l'estuaire.

- Les milieux naturels

Les grandes zones humides y constituent des espaces de première importance, tant au niveau national qu'europpéen : la Brière, les basses vallées angevines, le lac de Grand Lieu, la Brenne, la Sologne, les secteurs de sources et de tourbières des hauts bassins comme le plateau de Millevaches, etc. Elles sont complémentaires en termes de fonctionnalité écologique des milieux fluviaux au sens strict.

L'ensemble de ces espaces humides que sont les vallées alluviales, les secteurs de sources, de tourbières, de zones humides diffuses, de marais, les hauts bassins et l'estuaire constituent des infrastructures naturelles et des corridors écologiques qui participent à la qualité du bassin de la Loire tant vis à vis du patrimoine naturel et notamment de nombreuses espèces

végétales ou animales, que vis à vis de leurs rôles par rapport aux inondations, à la qualité des eaux, au développement des territoires.

Cette richesse et ce patrimoine naturel sont soumis à de nombreuses pressions qui contribuent à leur érosion et à la dégradation des milieux naturels : pollutions, infrastructures, urbanisation, agriculture intensive, boisements, etc. certaines activités prennent souvent insuffisamment en compte la biodiversité et, si elles ne sont pas directement destructrices de milieux naturels, peuvent générer des dysfonctionnements, des ruptures écologiques ou une banalisation des espaces.

L'estuaire de la Loire et ses vasières constituent également des milieux naturels remarquables et originaux, milieux de vie de nombreuses espèces et sites de croissance de poissons ou crustacés juvéniles (sole, bar, crevette, ...) exceptionnels pour l'ensemble des espèces du golfe de Gascogne.

L'estuaire est en lien fonctionnel étroit avec les territoires avoisinants et les parties amont du bassin.

Même si cette biodiversité est largement prise en compte dans le réseau Natura 2000 ou au travers d'autres mesures de protection ou de gestion patrimoniale, la gestion des milieux naturels remarquables majoritairement interrégionaux, notamment des grandes zones humides, ainsi que la nécessité d'assurer une continuité fonctionnelle des écosystèmes, militent pour une nécessaire approche à l'échelle du bassin de la Loire depuis les sources jusqu'à l'estuaire.

- Les espèces remarquables

Le bassin de la Loire accueille des espèces patrimoniales de poissons dits grands migrateurs telles que le saumon, les aloses, les lamproies, l'anguille et la truite de mer. Il constitue un territoire de première importance à l'échelle européenne pour le grand saumon et l'anguille.

Les engagements français vis à vis de l'Europe induisent une obligation de maintien, voire de reconquête des populations et leurs milieux de vie pour les aloses, le grand saumon et les lamproies.

La libre circulation des poissons migrateurs a été améliorée par la suppression de barrages et de seuils, ainsi que par la mise en place de passes à poissons. La poursuite de la réalisation de tels aménagements doit être menée pour assurer la transparence des ouvrages, notamment sur les affluents de la Loire.

Par ailleurs, diverses espèces invasives, végétales ou animales, dont les jussies, la renouée du Japon, les écrevisses exotiques ou les ragondins, contribuent fortement à la banalisation des cortèges végétaux des zones humides et au disfonctionnement de ces écosystèmes.

Ceci nécessite d'organiser une surveillance et une lutte proportionnées aux problèmes identifiés. Ce phénomène dépasse les limites administratives et requiert des actions coordonnées à l'échelle des territoires concernés.

Parmi les phénomènes qui ont un impact négatif sur la biodiversité, on pourra également citer la pollution des eaux, l'eutrophisation des milieux, la fragmentation des habitats naturels, la rupture des corridors écologiques ou l'abaissement des nappes.

Les principales menaces qui pèsent sur cet écosystème remarquable sont :

- La perturbation des habitats aquatiques et des continuités écologiques liés aux aménagements (ouvrages transversaux et chenalisation des cours d'eau, déconnexions longitudinales et latérales)
- Les menaces et les pressions sur les milieux alluviaux et les annexes fluviales, porteurs d'une biodiversité spécifique liée au fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.
- L'accentuation des étiages sévères et la perturbation de la thermie des cours d'eau
- La disparition ou la perturbation des réseaux de zones humides, notamment sur les têtes de bassin versant et leurs conséquences sur les milieux en aval
- Le développement des espèces envahissantes perturbant les équilibres des milieux

1-A-1-2 / Un contexte qui évolue

Le projet de Plan Loire IV s'inscrit dans la continuité des plans précédents, en bénéficiant de leurs acquis, notamment en termes de connaissance. Comme eux, il vise une réponse coordonnée aux grandes problématiques intéressant le bassin de la Loire. Par rapport aux plans précédents, plusieurs éléments de contexte prennent une importance croissante.

Le changement climatique

Les conséquences d'un changement climatique sur le bassin de la Loire restent encore imprécises. Les tendances sur l'évolution des températures et des précipitations à l'échelle du bassin de la Loire sont aujourd'hui établies, sur la base de scénarios du GIEC ainsi que la hausse du niveau des mers et le risque de submersion marine dans l'estuaire de la Loire. L'hydrologie du bassin serait marquée par des étiages statistiquement plus longs et plus sévères. L'aggravation des sécheresses, couplée à l'augmentation des températures, impacterait fortement la disponibilité des ressources en eau et les écosystèmes. En revanche, pour le moment, de nombreuses incertitudes demeurent concernant l'impact du changement climatique sur les crues et notamment la hausse prévisible du niveau marin qui impactera l'aléa inondation dans la partie estuarienne.

La situation économique en Europe

Dans le contexte de crise que traverse l'Europe, les moyens financiers de l'Union européenne et des États Membres sont concentrés sur un objectif : renforcer la compétitivité, retrouver le chemin de la croissance. Dans les années à venir, les fonds publics seront investis prioritairement en faveur d'actions créatrices de richesse, notamment via l'innovation. Les richesses naturelles, lorsqu'elles sont sollicitées avec le respect des équilibres permettant leur renouvellement, peuvent être le support ou un facteur de développement économique.

Le coût économique et social des dommages infligés par une catastrophe naturelle majeure sont largement supérieurs à ceux de mesures de prévention des risques pertinentes. Les politiques de gestion des risques, dont les inondations font partie, doivent avoir pour objectif de réduire le coût des catastrophes pour la société. Le contexte économique appelle par ailleurs une exigence accrue en matière d'efficacité des mesures mises en œuvre.

Par ailleurs, il est maintenant acquis que les milieux naturels rendent par leurs fonctionnalités de nombreux services aux sociétés humaines en contribuant à leur bien-être et à leur développement. Ces « services rendus » notamment par les milieux aquatiques patrimoniaux du bassin de la Loire, ont aussi une réelle valeur économique qu'il convient de préserver.

Les directives européennes

Les domaines d'intervention du Plan Loire s'inscrivent largement dans des politiques européennes : conservation des habitats et des espèces (Natura 2000 : directives « oiseaux » et « habitats »), bon état écologique des eaux (directive cadre sur l'eau), gestion du risque d'inondation (directive inondations) et, dans une moindre mesure, bon état du milieu marin (directive cadre stratégie pour le milieu marin).

Le Plan Loire IV non seulement s'inscrit dans les objectifs de ces directives, mais encore constitue un levier pour leur mise en œuvre avec le bénéfice d'actions cohérentes menées à l'échelle d'un grand bassin hydrographique.. Cela est particulièrement vrai pour la directive inondations.

1-A-1-3 / Des enjeux stratégiques retenus par le partenariat Plan Loire

En synthèse de ces éléments de diagnostic, le bassin de la Loire doit faire face à quatre enjeux majeurs, auxquels des cadres stratégiques et des outils financiers (dont notamment le POI Loire) devront répondre :

1° - Un risque d'inondation toujours présent sur les territoires

La Loire constitue l'épine dorsale du bassin. Une part importante des enjeux humains et économiques est concentrée le long de son cours. La vallée de la Loire se caractérise par un endiguement ancien, pratiquement continu entre le Bec d'Allier et le Bec de Maine, où le lit majeur du fleuve est segmenté en une succession de vals. Des digues assurent également des protections localisées à l'amont du Bec d'Allier, tant sur la Loire que sur l'Allier, et à l'aval du Bec de Maine.

L'existence des digues, la gestion du barrage de Villerest, ne constituent toutefois pas une protection absolue des vals, qui restent inondables. Les dernières crues ayant provoqué leur inondation massive remontent au 19^e siècle (1846, 1856, 1866). Depuis cette époque, l'urbanisation s'y est considérablement développée : aujourd'hui, pour la Loire moyenne, plus de 300 000 personnes résident en zone inondable.

Le système d'endiguement de la Loire comprend environ 530 km de digues domaniales et 200 km de digues appartenant à des propriétaires autres que l'État. Ces digues, anciennes, ont été remaniées au fil du temps, partiellement détruites lors des grandes crues, puis reconstruites. Bien qu'elles aient fait l'objet d'importants travaux de renforcement, elles demeurent très hétérogènes et présentent de nombreuses faiblesses.

En 1999, à l'issue d'intenses études et réflexions sur les parts respectives de la prévision, de la prévention et de la protection, et sur les effets de la construction d'un nouvel ouvrage de régulation des crues au Veudre, une stratégie globale de réduction des risques d'inondation par les crues fortes en Loire moyenne, prenant en compte la richesse biologique et paysagère de la Loire, a été élaborée.

Mettant en avant la nécessité de conduire en priorité des travaux d'entretien et de restauration des levées, elle a sous-tendu le volet des Plans Loire II (2000-2006) et III (2007-2013) relatif à la gestion du risque d'inondation.

Les digues sont susceptibles de présenter un danger en cas de rupture. C'est pourquoi, depuis 2007, la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques s'est renforcée : les gestionnaires doivent évaluer leur fiabilité et leur risque de défaillance. Les premières études

de dangers sur les digues de Loire ont été réalisées au cours du plan Loire III. Elles confirment un risque majeur de rupture avant surverse, notamment du fait de la présence dans le corps de digue de canalisations traversantes et de maisons encastrées. L'importance des enjeux humains et économiques protégés par les grands systèmes d'endiguement impose de réaliser des travaux de fiabilisation.

La première étape de mise en œuvre de la directive inondation a consisté en une évaluation préliminaire du risque d'inondation. Réalisée en 2011, elle a mis en évidence l'importance des enjeux potentiellement exposés au risque d'inondation dans le bassin de la Loire.

2° - Un fonctionnement dégradé des milieux aquatiques

L'artificialisation des milieux perturbe les habitats et les espèces qui y sont inféodées. La fragmentation des milieux aquatiques, notamment, a un impact sur la faune piscicole, sur la dynamique sédimentaire, sur la qualité des eaux. Elle compromet l'atteinte du bon état écologique, au sens de la directive cadre sur l'eau.

Trois échelles peuvent être distinguées, qui induisent ensuite des démarches cohérentes mais différenciées :

- le bassin dans son ensemble

Le réseau hydrographique constitue un des composants de la trame verte et bleue. Il assure aux populations d'espèces autochtones une continuité de milieux nécessaire au bon déroulement des cycles de vie, au brassage génétique des populations, et à la résilience face aux agressions extérieures (sécheresses, pollutions, obstacles...). Il favorise également la dissémination d'espèces exotiques envahissantes, qui profitent des cours d'eau pour conquérir de nouveaux territoires. Le bassin de la Loire présente des pollutions historiques, notamment par les métaux lourds et les PCB, dont la prise en charge appelle la recherche de solutions originales à solliciter auprès des scientifiques.

- les grands axes fluviaux

Sur les grands axes fluviaux, les déséquilibres hydro-sédimentaires perdurent. Les extractions massives de granulats de la seconde moitié du XX^e siècle ont fortement perturbé le fonctionnement hydrodynamique et le transport sédimentaire des cours d'eau, tout particulièrement la Loire. L'approfondissement du lit qui en a résulté a favorisé le développement rapide de la végétation ligneuse dans le lit mineur, entraînant de fortes modifications des conditions d'écoulement des eaux et des sédiments, un appauvrissement de la diversité des milieux (disparition des grèves au profit de la végétation pionnière et des forêts alluviales), une fermeture des paysages. La recharge latérale, espérée dans la stratégie de 1999, ne s'est pas produite, mais l'atteinte du substratum sur certains secteurs a stoppé l'enfoncement du lit.

Les populations de poissons migrateurs, dont la présence témoigne d'un milieu de qualité, restent menacées. La continuité longitudinale, nécessaire aux migrations, est loin d'être assurée sur tous les axes à migrateurs. Les continuités latérales, nécessaires à la reproduction, sont insuffisantes.

Les lits des cours d'eau sont des systèmes complexes et dynamiques, dont la gestion doit intégrer les multiples fonctionnalités : contribution aux écoulements en étiage et en crue, habitat d'espèces, débit solide, éléments du paysage.

Le maintien des capacités d'écoulement de la Loire, notamment en crue, nécessite un entretien soutenu de la végétation dans le lit mineur et un ciblage des opérations de restauration pour

éviter d'aggraver les crues et de voir disparaître les écosystèmes les plus originaux des axes fluviaux.

- l'échelle locale

A une échelle plus locale, les zones humides jouent des rôles multiples : réservoirs de biodiversité, elles contribuent également à l'épuration des eaux vis-à-vis de certaines pollutions et à la régulation des écoulements en étiage et en crue ; leur préservation est d'intérêt général, qu'il s'agisse des têtes de bassin, des milieux saumâtres estuariens, ou des annexes hydrauliques des cours d'eau. Les principales menaces qui pèsent sur ces milieux sont leur dégradation par les pollutions, leur artificialisation voire leur destruction, mais aussi leur appauvrissement par le développement d'espèces invasives.

3° - Une connaissance incomplète sur le bassin

De nombreux projets ont émergé lors du plan Loire III, en matière de recherche, d'acquisition de données, de mise en place de réseaux d'observation et de suivi.

Mais les besoins de connaissances doivent être précisés par les gestionnaires, et les connaissances acquises mieux valorisées. De même, les passerelles entre les disciplines scientifiques et entre les différents champs de la connaissance doivent être renforcées.

La valorisation et la communication des résultats doivent également être améliorées, par la mutualisation des connaissances entre différents secteurs géographiques, les retours d'expériences, un accès facilité aux données et aux résultats pour les experts, les gestionnaires et le public, dans le but d'éclairer les décisions.

4° - Un patrimoine naturel et culturel encore peu valorisé

Les rapports de l'homme au fleuve ou à la rivière sont riches d'une histoire et d'une culture très ancienne, quand le premier utilise les eaux lorsqu'elles sont calmes et apprend à vivre avec dans leurs variations extrêmes. Il en est né des paysages façonnés, des ports, des levées, des bateaux, des outils de pêche, des chants et des légendes... S'agissant de la Loire, l'alliance des œuvres de la nature et de la culture, en particulier à la Renaissance, a suscité l'inscription d'une grande partie de son cours au patrimoine de l'humanité. Cette distinction oblige les ligériens à respecter et à protéger les atouts distinctifs de cette particulière harmonie à travers un « Plan de gestion », qui doit faire école pour l'ensemble du bassin de la Loire.

L'enjeu pour le bassin consiste à mieux connaître les éléments et les ingrédients naturels et culturels qui distinguent leur environnement et leur cadre de vie, en rapport direct avec la Loire et ses affluents.

*

Au final, les éléments du diagnostic interrégional mettent en avant des enjeux qui nécessitent un traitement à l'échelle du Bassin en cohérence avec certains objectifs thématiques de la Stratégie Europe 2020 :

- **gestion des risques inondation :**
- **protection et valorisation de la biodiversité ;**
- **valorisation économique des atouts ligériens ;**
- **Renforcement de la recherche et de la connaissance au profit du fonctionnement du Bassin.**

1-A-2 / Stratégie interrégionale pour le bassin de la Loire

En réponse aux enjeux précédemment présentés, l'Etat a pris l'initiative d'engager la définition d'une nouvelle stratégie interrégionale pour le bassin de la Loire, à l'horizon 2035. Une stratégie de long terme, sur 20 ans, qui vise à être déclinée en 3 Plans Loire successifs : Plans Loire 4, 5 et 6.

La stratégie du PO Loire 2014-2020 s'inscrit en cohérence et complémentarité avec cette stratégie globale proposée sur l'ensemble du Bassin.

1-A-2-1 / Stratégie 2035

Cette stratégie, en cours de finalisation, se décline en 4 orientations :

- Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires
- Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques
- Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin
- Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées

Orientation 1 - Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires

En cohérence avec la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation, l'objectif à horizon 2035 est de **réduire les conséquences négatives des inondations, en particulier concernant les vies humaines et l'économie des territoires concernés**, pendant et après la catastrophe.

La directive européenne de 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation établit un cadre pour réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Quatorze territoires à risque important d'inondation ont été identifiés, ils disposeront d'ici 2014 d'une cartographie du risque pour des événements de probabilité forte, moyenne et faible.

Un plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) fixera en 2015 les grandes orientations de la politique de gestion du risque d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne pour le premier cycle de la directive (2016-2021).

La stratégie 2035 pour le bassin de la Loire, en ce qui concerne le risque d'inondation, est cohérente avec le PGRI. Par rapport à ce dernier :

- elle ne concerne que le bassin de la Loire (le PGRI porte sur le bassin Loire-Bretagne) ;
- elle concerne majoritairement les inondations résultant de la crue de la Loire et de ses principaux affluents ;
- elle offre une vision à plus long terme ;
- elle promeut l'articulation entre territoires et la cohérence globale des interventions locales.

Les plans Loire seront ainsi les outils politiques et financiers permettant la mise en œuvre opérationnelle, à l'échelle du bassin de la Loire, de mesures du PGRI.

Cette orientation se décline en 3 objectifs :

1. aborder la question de la vulnérabilité aux inondations à l'échelle de territoires à enjeux

2. fiabiliser le système d'endiguement

3. utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque d'inondation

Orientation 2 - Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques

1. restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins, leurs habitats et leurs migrations

Les poissons migrateurs amphihalins (saumon, aloses, lamproies, anguille) sont un symbole pour le bassin de la Loire. Leurs exigences en termes de qualité de l'eau, d'habitats et de continuité migratoire sont telles que la restauration de leurs populations est un puissant intégrateur des politiques conduites en faveur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Ainsi, la restauration des populations de poissons grands migrateurs, de leurs habitats, et de leurs migrations contribue à l'atteinte des objectifs des directives sur l'eau, les habitats et les espèces.

Le plan de gestion des poissons migrateurs « Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise », dans le prolongement de la stratégie nationale pour les poissons migrateurs, fixe les orientations de la politique de gestion des poissons migrateurs sur le bassin. Il est révisé tous les six ans.

En ce qui concerne le saumon de Loire – Allier, l'objectif à long terme est de restaurer une population viable, ne nécessitant plus de soutien d'effectif pour assurer sa survie.

2. rétablir une dynamique fluviale active et équilibrée

L'entretien et la restauration du lit visent à concilier le bon écoulement des eaux et les objectifs de bon état des eaux, de préservation de la biodiversité, tout en prenant en compte la qualité paysagère, notamment dans le périmètre du site du Val de Loire classé par l'UNESCO au patrimoine mondial. Il s'agit d'une véritable gestion multifonctionnelle du lit.

Les champs d'expansion des crues et l'espace de mobilité des cours d'eau sont des espaces stratégiques pour la restauration de la dynamique fluviale. Très présents dans la partie non endiguée de la Loire et de l'Allier (en amont du Bec d'Allier), ces secteurs où la dynamique fluviale est très active conjuguent des enjeux de gestion du risque d'inondation, de protection de la biodiversité et de maintien de l'espace de mobilité et de capacité de reprise des sédiments par le cours d'eau. La préservation de leurs multiples fonctionnalités est donc essentielle.

L'objectif est de maintenir une bande active d'une largeur suffisante, y compris dans les bras secondaires, qui contribuent aux écoulements en crue et présentent par ailleurs une grande valeur en termes de biodiversité. Pour y parvenir deux types d'opérations peuvent y contribuer :

- L'entretien du lit consiste à assurer de bonnes conditions d'écoulement, en contrôlant le développement de la végétation et en éliminant les encombres pouvant constituer un danger en cas de crue.
- La restauration vise à rééquilibrer l'hydrosystème, par des actions sur la végétation (travaux de déboisement) et sur les sédiments, en favorisant leur reprise naturelle par le fleuve.

Les objectifs à long terme sont :

- l'évolution du profil sédimentaire vers une situation plus équilibrée ;
- le relèvement de la ligne d'eau en étiage là où le lit s'est le plus incisé ;

- le maintien d'une mosaïque de milieux par un entretien régulier, ne nécessitant des opérations de restauration que de façon très ponctuelle.

Compte tenu des fortes atteintes à l'équilibre hydro-sédimentaire et de la probable irréversibilité de certaines dégradations, il est vraisemblable que ces objectifs ne soient pas accessibles à horizon 2035 sur tout le cours du fleuve. Des travaux scientifiques devront préciser quels objectifs pourront raisonnablement être atteints et à quelle échéance et sur quels secteurs.

3. assurer le bon état écologique des eaux et, pour les milieux aquatiques, le bon état de conservation des habitats et de leurs espèces

En application de la directive cadre sur l'eau, la France s'est donné pour objectif d'atteindre 2/3 des masses d'eau en bon état en 2015. Cet objectif sera révisé tous les six ans, rythme de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, l'objectif à long terme étant d'atteindre le bon état écologique sur la totalité des masses d'eau.

La France s'est par ailleurs engagée à maintenir dans un bon état de conservation les espèces animales et leurs habitats identifiés au titre des directives « habitats » et « oiseaux ».

Les milieux aquatiques, éléments structurants de la trame verte et bleue, se situent au carrefour de ces enjeux de préservation. Les zones humides, en particulier, jouent un rôle essentiel, par leur contribution à la régulation des cycles hydrologiques et à la qualité de l'eau, et par leur riche biodiversité.

Les objectifs à horizon 2035 du plan Loire sont la préservation des zones humides existantes, la restauration des zones humides dégradées, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la limitation des espèces invasives.

Orientation 3 - Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin

L'objectif est de développer la connaissance sur des thématiques nécessaires aux enjeux inondation et milieux naturels.

Il est également nécessaire de maintenir des outils d'observation, pour disposer de données sur de longues séries chronologiques et suivre l'évolution des phénomènes. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le changement climatique et ses conséquences sur les milieux, mais aussi en matière de dynamique sédimentaire, qui reste mal connue. Le suivi doit également porter sur les effets des actions entreprises, notamment la suppression d'obstacles à la continuité, la gestion des barrages, les travaux de restauration de milieux.

Au-delà de ce renforcement de la connaissance, il s'agit aussi de favoriser le transfert des connaissances acquises vers les gestionnaires de milieux. Le rapprochement entre le monde des chercheurs et le monde des gestionnaires doit être poursuivi.

Orientation 4 - Valoriser les atouts du patrimoine

L'objectif est de déployer et soutenir des actions fédératives permettant à tous les habitants du bassin de la Loire de mieux connaître les atouts du patrimoine naturel et culturel.

Des efforts de pédagogie, d'information et de formation seront faits pour que les élus, en charge de l'urbanisation des espaces prennent mieux en compte les enjeux paysagers, la qualité du bâti et sa restauration. Des lieux et des événements seront suscités pour faciliter l'appropriation populaire des cultures liées au fleuve, pour mieux connaître et protéger la faune

et la flore , pour valoriser et prolonger la création d'œuvres contemporaines inscrites dans cette culture spécifique.

L'appropriation par les habitants est la clé de cette démarche qualitative, mais elle doit aussi permettre un accueil des touristes, en particulier dans l'alliance de propositions d'activités de loisir ayant trait simultanément à la nature et à la culture.

Pendant trop longtemps, les touristes n'ont fait que passer sur le Val de Loire, pour admirer les grands sites de la Renaissance. Il s'agit de s'appuyer sur cette attractivité liée à une histoire prestigieuse, pour inviter les touristes à prolonger leur séjour, à en étendre l'espace de pérégrination, géographiquement et thématiquement. Les itinérances douces sont particulièrement propices à une nécessaire sérénité, à la curiosité vers des offres diverses et de qualité. C'est pourquoi les itinéraires cyclables qui bordent les rivières ou les canaux seront notamment privilégiés, à l'instar de la Loire à Vélo, qui connaît un immense succès.

Dans les années à venir, la stratégie en ce domaine va consister à déployer et soutenir les actions fédératives permettant à tous les habitants du bassin de la Loire de mieux connaître les éléments et les ingrédients naturels et culturels qui distinguent leur environnement et leur cadre de vie, en rapport direct avec la Loire et ses affluents.

1-A-2-2 / Stratégie Plan Loire IV pour 2014 /2020

Le plan Loire IV s'inscrit à la fois dans la continuité des plans précédents et dans une stratégie renouvelée à horizon 2035 : la stratégie 2035 pour le bassin de la Loire précédemment présentée.

Il bénéficie ainsi des acquis des trois plans mis en œuvre depuis 1994, notamment en termes de connaissance.

Le qualificatif de « plan d'aménagement », utilisé pour les plans précédents, n'est plus approprié pour le plan Loire IV. D'une part, parce que si certaines opérations sont effectivement planifiées, le plan Loire fait également largement appel à l'initiative : toutes les opérations s'inscrivant dans la stratégie ne sont pas écrites à l'avance. D'autre part le terme « aménagement » est réducteur : il véhicule l'image de l'homme domestiquant les milieux naturels, alors que l'une des orientations fortes de la stratégie 2035 est de favoriser un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques.

L'expression « plan Loire » ou « plan Loire grandeur nature », pourrait laisser croire que seule la Loire est concernée, alors que le plan vise l'ensemble du bassin. Porteuse de sens et d'histoire pour les différents partenaires, elle est conservée, pour affirmer la filiation et l'héritage assumé des plans précédents.

Le plan Loire IV est l'instrument d'une politique partagée entre l'État, les collectivités et les acteurs institutionnels ou associatifs, portant sur le bassin de la Loire. Les orientations stratégiques à long terme (20 ans) sont fixées par la stratégie 2035 pour le bassin de la Loire. Le plan Loire IV les reprend et les décline en objectifs spécifiques pour la période 2014-2020.

Le plan Loire IV s'organise ainsi autour des axes suivants : **Axe 1 - Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires**

Les objectifs spécifiques à la période 2014-2020 sont notamment :

1. conduire des opérations coordonnées de réduction du risque d'inondation pour les territoires à enjeux

2. fiabiliser les systèmes de protection présentant les enjeux les plus importants

Axe 2 - Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques

Les objectifs spécifiques à la période 2014-2020 sont principalement :

- 1. restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins et leur migration**
- 2. rétablir une dynamique fluviale active et équilibrée**

Axe 3 - Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin

Les objectifs spécifiques à la période 2014-2020 sont notamment :

- 1. développer la connaissance transversale**
- 2. poursuivre le suivi avec les observatoires et les tableaux de bord**
- 3. valoriser la connaissance dans la gestion opérationnelle**

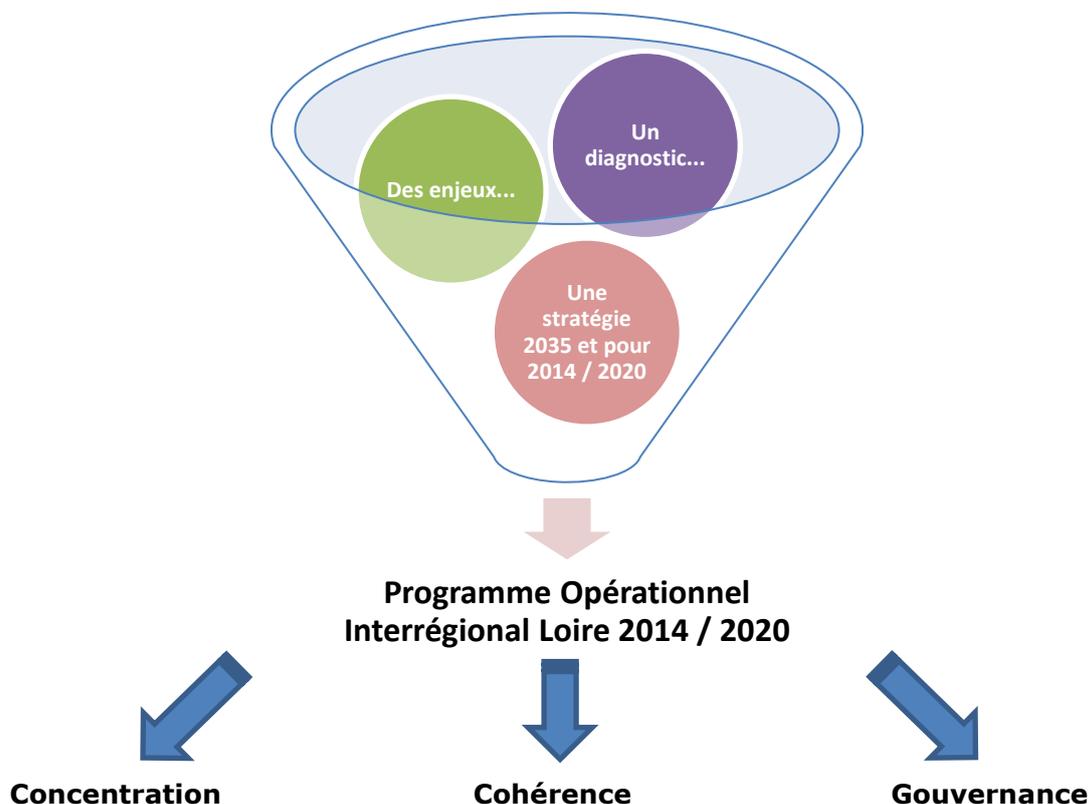
Axe 4 - Valoriser les atouts du patrimoine

Les objectifs spécifiques pour la période 2014-2020 sont :

- 1. Faire connaître et valoriser les atouts paysagers, naturels et culturels du bassin**
- 2. Favoriser l'innovation sur les destinations touristiques existantes, et concourir à l'émergence de nouvelles destinations touristiques**
- 3. Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin**
- 4. Développer une offre de tourisme « Nature et Culture »**

1-A-3 / Vers un Programme Opérationnel Interrégional Loire 2014 / 2020...

En synthèse, le Programme Opérationnel Interrégional Loire 2014 / 2020 s'inscrit dans la prise en compte de ces éléments de diagnostic, de ces enjeux déterminants pour le devenir du bassin de la Loire, et s'inscrit dans les orientations stratégiques Loire 2035, et notamment du Plan Loire 4 2014 / 2020



Le Programme opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014 / 2020 s'inscrit dans les orientations stratégiques précédemment présentées mais choisit de concentrer son intervention sur 2 Objectifs Thématiques, déclinant 3 Priorités d'Investissement.

Le Programme opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014 / 2020 s'articule avec les PO régionaux FEDER / FSE et PDR FEADER des 9 Régions concernées par le bassin de la Loire, et propose 6 Objectifs Spécifiques complémentaires à ceux, envisagés dans ces programmes régionaux.

Le Programme opérationnel Interrégional FEDER Loire 2014 / 2020 s'appuie sur la gouvernance du Plan Loire 4, privilégiant une gouvernance à l'échelle du bassin (pilotage politique et programmation) et une animation de proximité au contact des porteurs de projets.



**TABLEAU 1
PRESENTATION SYNTHETIQUE POUR JUSTIFIER LE CHOIX DES OBJECTIFS
THEMATIQUES ET DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT**

Objectif thématique retenu	Priorité d'investissement retenue	Justification du choix
OT. 5 (Axe 1) – promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques	PI 5.B – Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe	<p>La prévention des inondations vise à construire la résilience du bassin de la Loire.</p> <p>Il s'agit du risque lié à la mise en cause des activités économiques, sans minorer le danger pour les habitants, ni les pertes potentielles pour l'ensemble de la société à travers la destruction des infrastructures de transport, d'éducation, de service public...</p> <p>Il s'agit aussi de la prise en compte du redémarrage des activités, approche de prévention complémentaire face aux incidences d'une crue majeure en Loire.</p>
OT. 6 (Axe 2) – protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	PI 6D. Protection et restauration de la biodiversité, protection des sols et restauration et promotion des services liés aux écosystèmes y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes	<p>Le bassin de la Loire, appelé parfois « dernier fleuve sauvage d'Europe » est riche d'une extraordinaire biodiversité, et les équilibres écologiques doivent être à la fois connus, protégés et valorisés. La nature fournit un ensemble de « services » à nos sociétés, dont la valeur est primordiale. Il s'agit donc de concilier le fonctionnement pérenne de ces écosystèmes et les activités humaines, qui seront en retour bénéficiaires de cet environnement préservé.</p>
OT. 6 (Axe 3) – protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	PI 6C. Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel	<p>La richesse patrimoniale naturelle et culturelle du bassin de la Loire est liée au rapport de l'homme au fleuve engagé depuis des millénaires.</p> <p>L'alliance des œuvres de la nature et de la culture ont permis l'inscription d'une grande partie du cours de la Loire au patrimoine de l'Humanité, et le plan de gestion qui en résulte engage les acteurs de l'ensemble du bassin dans la conservation et la valorisation des paysages, des ports, des bateaux traditionnels... propres à l'espace ligérien.</p>

--	--	--

1.B JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIERE

Commentaire de rédaction : Les éléments chiffrés sont des hypothèses de travail, soumises à la concertation des acteurs. L'enveloppe reste indicative, en attente de l'arbitrage sur les montants alloués au POI bassin de la Loire.

Le POI Bassin de la Loire pourrait être plurifonds, mais compte-tenu des objectifs thématiques retenus, il a été choisi de construire ce Programme Opérationnel Interrégional autour du seul Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et de mobiliser au cas par cas des enveloppes régionales de Fonds Social Européen (FSE) ou de Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) sur des projets à caractère interrégional pouvant relever de ces fonds dans les régions concernées.

Compte-tenu des enjeux du bassin de la Loire, et dans le souci d'une bonne articulation entre ce PO Interrégional et les autres PO régionaux, il est proposé de concentrer le POI bassin de la Loire sur les seuls OT.5 et OT.6.

OT. 5 (Axe 1) – Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques.

10 millions d'euros, soit 33,3% de la dotation global (30 millions) sont consacrés à l'OT.5.

Cette mobilisation de la dotation vise à réduire la vulnérabilité des territoires au risque d'inondation et à faciliter le redémarrage de l'activité après la crue.

OT. 6 (Axes 2 et 3) – Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources.

20 millions d'euros, soit 66,7% de la dotation global (30 millions) sont consacrés à l'OT.6.

Cette mobilisation de la dotation sur l'OT.6 est répartie à part égale entre l'Axe 2 relatif au développement de la biodiversité et des continuités écologiques, et l'Axe 3 relatif à la valorisation des atouts naturels et culturels pour les ligériens ainsi qu'au développement d'un tourisme durable.

Le soutien à la recherche et à l'innovation ligérienne, et la prise en compte et l'adaptation au changement climatique sont deux thématiques transversales intégrées au sein des 6 objectifs spécifiques qui structurent les 3 axes.

TABLEAU 2 :

APERCU DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME

Ce tableau sera généré automatiquement par SFC en fonction des informations saisies dans les autres sections du programme opérationnel

SECTION 2 : DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES

2.A DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES

2.A.0 / Mise en place de 3 axes prioritaires couvrant plus d'une catégorie de région.

La mise en œuvre de la stratégie Plan Loire 2035, et plus directement du Plan Loire IV 2014 / 2020, en concertation avec les acteurs de l'ensemble du bassin de la Loire, induit la conception d'un Programme Opérationnel Interrégional unique pour l'ensemble du bassin de la Loire. Or, ce bassin de la Loire concerne le territoire géographique de 9 régions, avec une différence catégorielle : cinq régions sont dites « en transition » (Auvergne, Limousin, Basse-Normandie, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon) et quatre régions sont dites « développées » (Rhône-Alpes, Bourgogne, Centre, Pays de la Loire).

Pour autant, c'est bien l'ensemble du bassin de la Loire, sur ces 9 régions relevant de deux catégories différentes, qui fait sens. C'est l'esprit de ce PO Interrégional, outil cohérent au service d'une stratégie de bassin, qui permet d'engager ce territoire du bassin de la Loire vers l'atteinte de la Stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, et pour une meilleure mise en œuvre d'un développement territorial plus intégré.

Pour une simplification technique et administrative, la catégorie de la région dite « développée » a été retenue pour l'ensemble du POI.

Commentaire de rédaction : Cette proposition de simplification technique et administrative reste à valider.

Axes, Objectifs thématiques, Priorités d'investissement et Objectifs spécifiques

<p>Axe 1</p>	<p>Réduire la vulnérabilité des territoires au risque d'inondation et faciliter le redémarrage de l'activité après la crue</p>	<p>OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques</p>	<p>PI 5.B. Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe</p>	<p>OS1 : Créer une dynamique territoriale pour faire émerger des actions préventives.</p>	<p>Le soutien à la recherche et à l'innovation ligérienne, et la prise en compte et l'adaptation au changement climatique sont deux thématiques transversales, prises en compte au sein des 6 objectifs spécifiques proposés</p>
<p>Axe 2</p>	<p>Développer la biodiversité et les continuités écologiques</p>	<p>OT 6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources</p>	<p>PI 6D. Protection et restauration de la biodiversité, protection des sols et restauration et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes</p>	<p>OS2. Prévoir le redémarrage de l'activité après la crue</p>	
<p>Axe 3</p>	<p>Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens ainsi que le développement d'un tourisme durable</p>		<p>PI 6C. Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel</p>	<p>OS3. Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et humides pour leur biodiversité et leurs fonctionnalités</p>	
	<p>OS4. Restaurer les continuités écologiques pour les espèces migratoires et les continuités sédimentaires en rétablissant la mobilisation des sédiments</p>				
<p>OS5. Créer structurer ou renforcer de nouvelles destinations touristiques sur des espaces ciblés.</p>					
<p>OS6. Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin</p>					

Axe 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires au risque d'inondation et faciliter le redémarrage de l'activité après la crue

2.A.1 / Objectifs Spécifiques de la priorité d'investissement 5.B

2.A.1.1 / OS n°1 - Créer une dynamique territoriale pour faire émerger des actions préventives

Description de l'objectif spécifique n°1

L'objectif est de développer une conception et une pratique d'aménagement du territoire, qui intègrent sur les espaces inondables la question du risque de crues majeures. Ce changement attendu passe par le développement d'une culture du risque chez les décideurs publics et les aménageurs. Plus largement, il impose de favoriser les changements de mode de fonctionnement, de pratiques de la part des acteurs économiques, des collectivités territoriales et des particuliers.

Précision de l'objectif et Description des résultats attendus de l'OS n°1

Les démarches globales engagées dans plusieurs territoires (études de vals, PAPI...) montrent la pertinence des plans d'actions territorialisés associant les différents leviers de la politique de gestion du risque d'inondation, y compris réglementaires.

Elles permettent une synergie des actions, avec des résultats visibles, et ont l'avantage, par une gouvernance locale, de faire adhérer plus facilement les élus et les acteurs locaux à une stratégie partagée de gestion du risque.

Parmi les territoires à enjeux figurent les TRI (territoires à risque important) identifiés au titre de la Directive inondation, sur lesquels doivent être élaborées des stratégies locales de gestion du risque d'inondation. Des démarches comparables pourront également émerger hors TRI, à l'initiative des collectivités territoriales, afin de mettre en place une dynamique de gestion des inondations à une échelle pertinente.

Dans tous les cas, ces démarches viseront l'amélioration de la résilience du territoire face au risque d'inondation, notamment par la prise en compte du risque dans l'aménagement de l'espace et la réduction de la vulnérabilité des activités, des services à la population et des réseaux essentiels à la gestion de la crise et au retour à la normale.

Résultats attendus pour cet OS n°1 :

Mise en œuvre de plans d'actions territoriaux permettant de changer les processus de gouvernance locale autour du risque inondation sur les 14 Territoires à Risques Importants d'Inondation mais aussi sur d'autres secteurs à forts enjeux, concernés par une étude de vals, un PAPI ou des stratégies locales. A titre d'exemples, on peut citer les territoires de Blois, Amboise, Gien, le val d'Allier, le PAPI Loire amont...

Tableau 3 : Indicateur(s) de résultats FEDER pour l'OS n°1

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports
1	Nombre de territoires engagés dans une démarche globale de réduction de la vulnérabilité			XX Les 14 TRI ?	2013	XXX		ANNUEL

Commentaire de rédaction : La définition de cet indicateur se fera ultérieurement, compte-tenu de la capacité des acteurs à définir une valeur de référence et une valeur cible.

2.A.1.2 / OS n°2 – Prévoir le redémarrage de l'activité après la crue

Description de l'objectifs spécifique n°2

Ce second objectif spécifique vise principalement à conforter la résilience des territoires et à favoriser le retour à la normale après une crue de la Loire. Les principaux changements attendus visent donc la sensibilisation et l'organisation des acteurs pour permettre un redémarrage des activités socio-économiques après une crue majeure, et notamment éviter aux entreprises une rupture d'activité trop conséquente.

Précision de l'objectif et description des résultats attendus de l'OS n°2

Le développement de la résilience des territoires du bassin de la Loire, et le redémarrage de l'activité socio-économique après une crue majeure de Loire sont déterminants face aux conséquences négatives d'une telle crue ; conséquences précisées dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) en décembre 2011 en application de la Directive Inondation :

- Les réseaux (de transport, d'énergie, de télécommunication, d'eau...) peuvent dysfonctionner et ce bien au-delà des zones inondées,
- L'activité économique peut être touchée, pour celles situées dans les zones inondées par des dégâts sur les bâtiments, le matériel, les produits stockés, les cultures... Mais l'ensemble des activités peuvent être touchées par des dysfonctionnements de réseaux, par l'indisponibilité du personnel, ou le défaut d'un fournisseur inondé ou dans l'impossibilité de livrer.

La mise en œuvre de ce second Objectif Spécifique implique dès lors d'engager trois types d'actions complémentaires :

- La réalisation de **plans de continuité d'activité** dans les collectivités et auprès des acteurs économiques
- Des **actions collectives et formations** des acteurs
- Une **mobilisation des acteurs de la recherche sur les thématiques de la résilience territoriale**

Résultats attendus pour cet OS n°2 :

A l'issue d'une crue majeure en Loire, une réduction du délai de reprise des activités et des services nécessaires au fonctionnement normal des territoires.

Tableau 3 : Indicateur(s) de résultats FEDER pour l'OS n°2

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports
1	Nombre de démarches engagées par typologie d'actions (plan de continuités d'activité, formation...)			XX	2013	XXX		ANNUEL

Commentaire de rédaction : La définition de cet indicateur se fera ultérieurement, compte-tenu de la capacité des acteurs à définir une valeur de référence et une valeur cible.

2.A.2 / Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 5.B

2.A.2.1 / Description du type d'actions à soutenir dans le cadre de la PI 5.B

OS n°1 : Créer une dynamique territoriale pour faire émerger des actions préventives

Actions :

- le soutien à **l'émergence de plans d'action locaux** autour de la gestion du risque inondation :
 - Diagnostics de vulnérabilité des territoires : études de vals, stratégies locales : approche collective du risque inondation... en TRI et hors TRI
 - Actions de connaissance et diffusion de la donnée, acquisition de matériels nécessaires à l'amélioration de la connaissance
- Actions concourant à **l'amélioration de la connaissance des protections** : recherche, modélisation, diffusion et transfert :
 - Actions de simulation de la crue (cartographie prédictives des inondations, identifiant les enjeux touchés), échanges de bonnes pratiques/expériences sur les mesures préventives, mesures collectives
- Actions de **sensibilisation et de formation à la prise en compte du risque inondation** :
 - Actions d'information et de sensibilisation à l'échelle du val, des zones d'activités et des quartiers : création d'un environnement favorable à la prise en compte du risque inondation, actions de conseils et d'expertise
 - Actions de formation (artisans, architectes, ...) pour créer des communautés de compétences
 - Actions de sensibilisation à mener par type de publics (exemple de la sensibilisation des scolaires par les Maisons de Loire)
- Actions de **préservation et de restauration des espaces de mobilité de la Loire** et de ses affluents :
 - Acquisitions foncières, travaux de préservation et restauration des espaces de mobilité et des champs d'expansion de crues

Contributions escomptées des actions à l'objectif spécifique :

Les différentes actions envisagées doivent permettre d'engager, sur le bassin de la Loire, en territoires TRI ou dans les sites à enjeux forts, des dynamiques territoriales favorables à l'émergence et à la mise en œuvre d'actions préventives

Types de bénéficiaires :

Collectivités territoriales, Services de l'Etat, Entreprises et acteurs économiques, Organismes de recherche et de diffusion de connaissance, Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

Principaux groupes cibles si concerné :

Sans objet

Territoires spécifiques ciblés si concerné :

Sans objet

Modalités de prise en compte des principes d'égalité homme-femme, de non-discrimination et de développement durable :

Sans objet

OS n°2 : Prévoir le redémarrage de l'activité après la crue**Actions :**

- Réalisation de **plans de continuité d'activité** dans les collectivités et auprès des acteurs économiques
 - Elaboration de plans de redémarrage individuels ou collectifs, de plans de continuité d'activité : collectivités, acteurs économiques
- **Actions collectives et formations** des acteurs
 - Mesures de réduction de la vulnérabilité et réduction du risque (par exemple : actions mises en œuvre par un ensemble d'acteurs).
 - Adaptation des réseaux (électricité, télécom, eau...) : diagnostic et propositions d'actions sur des zones à enjeu fort. **A arbitrer compte-tenu de l'incidence financière d'une telle mesure...**
 - Accompagnement collectif / formation des élus, artisans, acteurs économiques
- **Mobilisation des acteurs de la recherche sur les thématiques de la résilience territoriale**
 - Animations des liaisons chercheurs / gestionnaires-aménageurs et développement de recherches spécifiques

Contributions escomptées des actions à l'objectif spécifique :

Les différentes actions envisagées doivent permettre d'accroître la résilience du bassin de la Loire à l'issue d'une crue majeure

Types de bénéficiaires :

Collectivités territoriales, Services de l'Etat, Entreprises et acteurs économiques, Organismes de recherche et de diffusion de connaissance, Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

Principaux groupes cibles si concerné :

Sans objet

Territoires spécifiques ciblés si concerné :

Sans objet

Modalités de prise en compte des principes d'égalité homme-femme, de non-discrimination et de développement durable :

Sans objet

2.A.2.2 / Critères de sélection des opérations de la PI 5.B

En sus de la contribution aux deux objectifs spécifiques, les principes directeurs de la sélection des opérations vise d'abord à s'assurer de l'effet levier des fonds structurels FEDER dans la réalisation des projets, de l'efficacité économique des actions, de la concertation mise en œuvre par les bénéficiaires sur les actions projetées.

Pour la période 2014 / 2020, la dynamique de réduction de la vulnérabilité et de résilience doivent être des clefs de sélection des projets, en complément de la dimension économique de la prévention des risques d'inondation.

La sélection des opérations devra s'appuyer sur des analyses de l'intérêt économique des actions structurelles (analyse coût bénéfiques, notamment). Cette approche économique nécessite également la constitution et la mise à jour de bases de données, la conduite d'études et d'évaluations qui devront faire l'objet d'une mutualisation, d'une capitalisation et d'un partage à l'échelle du bassin de la Loire.

Les bénéficiaires des financements FEDER devront mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne information des populations concernées et à la concertation avec les parties prenantes sur les actions projetées.

2.A.2.5 / Indicateurs de réalisation FEDER pour la PI 5.B

Tableau 5

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports

Commentaire de rédaction : A compléter en fonction également des indicateurs communs de réalisation de la CE

2.A.4 / Cadre de performance

Tableau 6 : Cadre de performance de l'axe 1

Étape de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire (2018)	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Pertinence de l'indicateur
---	-----------------	-------	---------------------	-----------------------------	---------------------	-------------------------	----------------------------

1							
2							

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

Indicateurs qualitatifs du cadre de performance de l'axe 1
(7000 caractères max.)

2.A.5 / Catégories d'intervention

Catégories d'intervention de l'axe 1

FEDER « Investissement pour la croissance et l'emploi »											
Tableau 7 :		Tableau 8 :		Tableau 9 :		Tableau 10 :		Tableau 11 :		Tableau 12 :	
Dimension 1		Dimension 2		Dimension 3		Dimension 6		Dimension 7		Dimension 8	
Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

2.A.6 / Le cas échéant, utilisation de l'assistance technique

Utilisation prévue de l'assistance technique pour l'axe 1
(3500 caractères max.)

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

Axe 2 : Développer la biodiversité et les continuités écologiques

2.A.1 / Objectifs Spécifiques de la priorité d'investissement 6.D

2.A.1.1 / OS n°3 – Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et humides pour leur biodiversité et leur fonctionnalité

Objectif spécifique n°3

Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et humides pour leur biodiversité et leur fonctionnalité

Description de l'objectif spécifique n°3

Facteur d'attractivité, la Biodiversité et les écosystèmes apportent de nombreux services qu'il convient de préserver. Les menaces qui pèsent sur les habitats naturels sont multiples : la disparition des milieux, l'artificialisation des terres, les invasions biologiques, la pollution des eaux, la pollution de l'air, le changement climatique, la pollution lumineuse et sonore.

Au sein de cette biodiversité, les écosystèmes aquatiques et humides sont des milieux d'une richesse spécifique qu'il convient de préserver et restaurer. Leur rôle est essentiel, elles régulent l'écoulement des eaux, limitent l'effet des crues, maintiennent le niveau des nappes souterraines, et permettent la reproduction de nombreux oiseaux et poissons.

Précision de l'objectif et Description des résultats attendus de l'OS n°3

L'étude lancée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur l'« Amélioration des connaissances sur les fonctions et usages des zones humides : évaluation économique des zones humides sur des sites tests » fait écho à une prise de conscience collective quant à la nécessité de préserver les zones humides (RAMSAR, plan d'action en faveur des zones humides, Grenelle de l'environnement). L'Homme retire des bénéfices importants (directs ou indirects) des services rendus par les zones humides, pourtant directement menacées par les pressions anthropiques.

Ce constat s'est traduit par l'émergence d'une volonté nationale et internationale d'améliorer les connaissances sur les zones humides et sur les bénéfices qu'elles procurent.

A l'échelle du bassin de la Loire, cette étude vient souligner l'enjeu de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques et humides qui constituent des espaces de première importance, tant au niveau national qu'europpéen : la brière, les basses vallées angevines, le lac de Grand Lieu, la Brenne, la Sologne, les secteurs de sources et de tourbières des hauts bassins comme de plateau de Millevaches... Ces zones humides sont complémentaires en termes de fonctionnalité écologique des milieux fluviaux au sens strict.

Les résultats attendus pour cet OS n°3 visent donc un renforcement de la connaissance naturaliste sur ces écosystèmes, mais aussi un maintien voire leur restauration à l'échelle du bassin de la Loire. Par ailleurs, l'Objectif Spécifique n°3 doit faciliter l'approche en réseau et la complémentarité entre ces écosystèmes aquatiques et humides, et les autres milieux et espaces naturels remarquables soumis à des pressions similaires.

Tableau 3 : Indicateur(s) de résultats FEDER pour l'OS n°3

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports
1	Surface de zones humides bénéficiant d'un plan de gestion			XX	2013	XXX		ANNUUEL

Commentaire de rédaction : La définition de cet indicateur se fera ultérieurement, compte-tenu de la capacité des acteurs à définir une valeur de référence et une valeur cible.

2.A.1.2 / OS n°4 – Restaurer les continuités écologiques pour les espèces migratoires et les continuités sédimentaires

Objectif spécifique n°4

Restaurer les continuités écologiques pour les espèces migratoires et les continuités sédimentaires

Description de l'objectif spécifique n°4

A l'échelle du bassin de la Loire, le cloisonnement des territoires représente un risque fort de banalisation des espaces naturels en rompant les corridors biologiques indispensables au maintien de la fonctionnalité, de la qualité et de l'identité du patrimoine naturel.

L'objectif spécifique n°4 vise donc à poursuivre l'effort d'identification, de préservation et de rétablissement des continuités écologiques sur l'ensemble de l'axe de la Loire et de ses affluents, en agissant sur les causes de fragmentation (consommation de l'espace, infrastructures, etc...) et en rétablissant des connections écologiques là où elles ont été rompues.

Précision de l'objectif et description des résultats attendus de l'OS n°4

La continuité écologique, dans une rivière, se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. La continuité entre amont et aval est entravée par les obstacles transversaux comme les seuils et barrages, alors que la continuité latérale est impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Le bassin Loire-Bretagne compte plus de 12 000 seuils ou barrages qui barrent le lit de la rivière (il y en a 60 000 en France). Pour la plupart, ce sont des ouvrages de petite taille, inférieurs à 2 m de haut. Ils ont été construits pour utiliser l'énergie des cours d'eau, parfois pour la navigation, certains pour protéger des prises d'eau ou créer des plans d'eau. 60 % de ces ouvrages n'ont aujourd'hui plus aucun usage.

La stratégie nationale de restauration de la continuité écologique vise à retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles, capables de rendre de multiples services. Les ouvrages sans usage économique seront préférentiellement effacés (ou arasés). Pour ceux conservant un usage, on cherchera à adapter leurs conditions de gestion ou à les équiper de systèmes de franchissement efficaces.

Cette stratégie, qui nécessite une importante concertation locale, se nourrit des retours d'expériences, et a abouti aux arrêtés de classement des cours d'eau en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement, signés le 10 juillet 2012 par le Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne.

Au-delà de la transparence migratoire pour les différentes espèces inféodées au milieu aquatique, la continuité sédimentaire longitudinale revêt des enjeux importants. Longtemps considérés comme une ressource ou comme une gêne pour l'écoulement des crues, les sédiments grossiers charriés par les cours d'eau sont aujourd'hui clairement identifiés comme un facteur essentiel permettant de préserver et de restaurer l'équilibre hydromorphologique et écologique de la rivière. Ce transport de la charge de fond est, par conséquent, un contributeur essentiel pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

L'objectif spécifique n°4 vise donc à favoriser la prise en compte des continuités écologiques et sédimentaires autour du fleuve et de ses principaux affluents. Les principaux résultats attendus sont donc l'atteinte du bon état écologique de la Loire et de ses principaux affluents, permettant notamment un renforcement des populations de grand migrateurs dont certaines espèces sont aujourd'hui en voie de disparition.

A contrario, cette plus grande transparence migratoire de la Loire et de ses affluents ne doit pas favoriser l'installation de nouvelles espèces invasives (végétales et animales).

Tableau 3 : Indicateur(s) de résultats FEDER pour l'OS n°4

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports
1				XX	2013	XXX		ANNUEL

Commentaire de rédaction : La définition de cet indicateur se fera ultérieurement, compte-tenu de la capacité des acteurs à définir une valeur de référence et une valeur cible.. en lien notamment avec les indicateurs de résultats présents dans les différents Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, et/ou proposés par le Ministère et le CEMAGREF.

*

2.A.2 / Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 6.D

OS n°3 – Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et humides pour leur biodiversité et leurs fonctionnalités

Actions :

- Maîtrise foncière et d'usage de terrains.
 - Acquisitions d'espaces de biodiversité remarquables ou à enjeu divagation
- Sensibilisation
 - Valorisation pédagogique de ces espaces
- Acquisition de connaissance
- Gestion et restauration des espaces naturels.
 - Aide à la gestion et à la restauration des espaces naturels, notamment les annexes fluviales, les milieux alluviaux, et les zones humides de tête de bassin versant
 - Actions expérimentales de gestion

Contributions escomptées des actions à l'objectif spécifique :

Les actions envisagées doivent permettre de protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques et humides, en mobilisant les acteurs du bassin à travers des actions de sensibilisation, et en accompagnant la maîtrise d'ouvrage publique ou privée (notamment les Conservatoires d'Espaces Naturels) dans des actions de gestion et de restauration des milieux naturels.

Types de bénéficiaires :

Collectivités territoriales, Services de l'Etat, Entreprises et acteurs économiques, Organismes de recherche et de diffusion de connaissance, Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, Associations naturalistes, Conservatoires d'Espaces Naturels

Principaux groupes cibles si concerné :

Sans objet

Territoires spécifiques ciblés si concerné :

Sans objet

Modalités de prise en compte des principes d'égalité homme-femme, de non-discrimination et de développement durable :

Sans objet

OS n°4 – Restaurer les continuités écologiques pour les espèces migratoires et les continuités sédimentaires

Actions :

- Animation de réseaux d'acteurs
 - Création / maintien d'une dynamique de bassin sur des sujets à fort intérêt de bassin (migrateurs, dynamique fluviale...) via des conférences, manifestations scientifiques, ateliers de travail

- Renforcement de connaissance sur les espèces migratoires et maîtrise des espèces exotiques envahissantes
 - Programmes d'études et de recherche et actions expérimentales (reproductible)
 - Suivi des populations de poissons migrateurs et soutien des effectifs de saumon
- Travaux de restauration dans le fleuve et ses principaux affluents
 - Effacement des obstacles à la migration, restauration de milieu
 - Rétablissement et préservation des fonctionnalités hydro-morphologiques du fleuve et de ses affluents en lien avec leurs espaces de liberté et les zones d'expansion de crues
- Acquisition de connaissance, suivi évaluation
 - Animation, information du public
 - Programmes d'études et de recherche et actions expérimentales (reproductible)
 - Animations des liaisons recherche / gestionnaire et développement de recherches spécifiques
 - Prise en compte des impacts du changement climatique et de ses incidences sur la fonctionnalité des écosystèmes ligériens

Contributions escomptées des actions à l'objectif spécifique :

Les différentes actions proposées visent au bon état écologique de la Loire et de ses principaux affluents, en rétablissant la continuité du cours d'eau pour les espèces migratoires, et en favorisant une continuité sédimentaire.

Types de bénéficiaires :

Collectivités territoriales, Services de l'Etat, Entreprises et acteurs économiques, Organismes de recherche et de diffusion de connaissance, Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, Associations naturalistes, Conservatoires d'Espaces Naturels

Principaux groupes cibles si concerné :

Sans objet

Territoires spécifiques ciblés si concerné :

Sans objet

Modalités de prise en compte des principes d'égalité homme-femme, de non-discrimination et de développement durable :

Sans objet

2.A.2.2 / Critères de sélection des opérations de la PI 6.D

En sus de la contribution aux deux objectifs spécifiques, les principes directeurs de la sélection des opérations vise d'abord à s'assurer de l'effet levier des fonds structurels FEDER dans la réalisation des projets, de l'efficacité économique des actions, de la concertation mise en œuvre par les bénéficiaires sur les actions projetées.

Pour la période 2014 / 2020, les actions proposées à un financement FEDER au titre du POI Loire devront être permettre de contribuer au dynamisme écologique et fonctionnel du fleuve et de ses principaux affluents. Ces actions devront notamment s'inscrire en complémentarité des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique des 9 régions concernées par le bassin versant de la Loire.

2.A.2.5 / Indicateurs de réalisation FEDER pour la PI 6.D

Tableau 5

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports

Commentaire de rédaction : A compléter en fonction également des indicateurs communs de réalisation de la CE

2.A.4 / Cadre de performance

Tableau 6 : Cadre de performance de l'axe 2

Étape de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire (2018)	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Pertinence de l'indicateur
1							
2							

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

Indicateurs qualitatifs du cadre de performance de l'axe 2
(7000 caractères max.)

2.A.5 / Catégories d'intervention

Catégories d'intervention de l'axe 2

FEDER « Investissement pour la croissance et l'emploi »											
Tableau 7 :		Tableau 8 :		Tableau 9 :		Tableau 10 :		Tableau 11 :		Tableau 12 :	
Dimension 1		Dimension 2		Dimension 3		Dimension 6		Dimension 7		Dimension 8	
Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

2.A.6 / Le cas échéant, utilisation de l'assistance technique

Utilisation prévue de l'assistance technique pour l'axe 2
 (3500 caractères max.)

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

Axe 3 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens ainsi que le développement d'un tourisme durable

2.A.1 / Objectifs Spécifiques de la priorité d'investissement 6.C

2.A.1.1 / OS n°5 – Créer, structurer ou renforcer de nouvelles destinations touristiques sur des espaces ciblés

Description de l'objectif spécifique n°5

L'objectif est de faire émerger de nouvelles dynamiques territoriales autour de projets de développement touristiques fédérateurs, ayant vocation à rayonner sur un espace interrégional. Il s'agit donc à la fois de faire reconnaître les sites à fort potentiel de valorisation patrimoniale et touristique, mais aussi de développer des activités de tourisme de nature en cohérence avec les objectifs de protection du patrimoine et de développement durable de l'espace ligérien.

Précision de l'objectif et Description des résultats attendus de l'OS n°5

Cet objectif de développement de nouvelles destinations touristiques sur des espaces ciblés vise à favoriser l'accompagnement de 7 ou 8 entités territoriales du patrimoine ligérien, sur des espaces à vocation plurirégionale :

- Sources de la Loire et de l'Allier,
- Secteur des Gorges de la Loire
- Bec d'Allier (Confluence Loire- Allier, élargi jusqu'à Nevers)
- Val de Loire inscrit au Patrimoine Mondial.
- Vallée de la Creuse autour du projet de la Vallée des Peintres.
- Estuaire de la Loire (Nantes/St Nazaire)
- Vallée de la Vienne (de Limoges à Chinon autour des activités nautiques)
-

Ces démarches pourront être conduites à partir des modèles d'expériences collectives et fédératrices existantes (Démarche d'excellence des Grands Sites Patrimoniaux du Val de Loire, " Vallée des Peintres de la Creuse"...)

Résultats attendus pour cet OS n°5 :

- Développement du sentiment d'appartenance ligérienne de la part des acteurs.
- Structurer et qualifier une offre de tourisme "de nature et culture" qui propose du sens aux habitants et aux touristes.
- Créer un environnement favorable à l'innovation.
- Positionner les laboratoires de recherche sur de nouvelles thématiques ligériennes (patrimoine, paysage, économie du tourisme et des loisirs, innovations technologiques en faveur de la médiation et de l'interprétation...).
- Création d'emplois et professionnalisation des métiers/médiation du patrimoine naturel et culturel.
- Augmentation de la fréquentation des sites naturels et culturels, et des retombées économiques sur ces territoires.
- Développement d'une offre de produits (Séjours, animations, prestations..) en intégrant autour de la visite de sites patrimoniaux remarquables, des formes de tourisme reposant sur la découverte des milieux naturels.

Tableau 3 : Indicateur(s) de résultats FEDER pour l'OS n°5

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports
1	Nombre de démarches territoriales de valorisation patrimoniale et touristique engagées sur des sites à fort potentiel			XX	2013	XXX		ANNUUEL

2.A.1.2 / OS n°6 – Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin**Description de l'objectifs spécifique n°6**

Ce second objectif spécifique au sein de l'Axe 3 vise à faire des itinérances douces le premier facteur de découverte des patrimoines et des paysages ligériens, ainsi qu'un outil de sensibilisation.

Au-delà, il s'agit également de relier l'ensemble des destinations touristiques ligériennes à la France et à l'Europe à Vélo.

Précision de l'objectif et description des résultats attendus de l'OS n°6

Le développement des itinérances douces à l'échelle du bassin de la Loire implique une typologie d'actions, qui vont des études de conception d'infrastructures cyclables, à la réalisation de l'aménagement, avec une signalisation homogène et continue à l'échelle des grands itinéraires. Cet objectif vise aussi à favoriser l'émergence d'une offre de services et d'outils de communication adaptés aux touristes en itinérance.

Résultats attendus pour cet OS n°6:

A terme, la mise en œuvre de cet objectif spécifique doit permettre d'offrir de nouvelles infrastructures et des services associés pour la pratique des itinérances douces. A pied, à vélo, à cheval, les projets soutenus permettront de découvrir les richesses patrimoniales et paysagères de l'espace ligérien, sans rupture d'accès, sans se perdre, à son rythme.

Tableau 3 : Indicateur(s) de résultats FEDER pour l'OS n°6

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports
1	Nombre de kilomètres de véloroutes et voies vertes aménagées / an			XX	2013	XXX		ANNUUEL

2.A.2 / Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement 6.C

OS n°5 : Créer, structurer, ou renforcer de nouvelles destinations touristiques sur des espaces ciblés

Actions :

- Poursuite et renforcement de la démarche d'excellence des Grands Sites Patrimoniaux du Val de Loire et promotion du Val de Loire comme une destination touristique majeure à l'international.
- Soutien à l'ingénierie et aux prestations intellectuelles, au service de la valorisation ligérienne.
- Soutien à l'investissement et aux aménagements dans les sites de visite, et les structures d'animation et de médiation, pour les actions en faveur de la qualité, de l'accessibilité, de l'innovation.
- Accompagnement des démarches autour de la valorisation de la recherche et de l'innovation liées au patrimoine (Plate-formes d'innovation, Cluster Tourisme et Patrimoine, etc...).
- Soutien aux événements portant les valeurs identitaires des entités territoriales du patrimoine ligérien.
- Soutien aux actions de promotion et communications collectives.

Contributions escomptées des actions à l'objectif spécifique :

Les différentes actions envisagées doivent permettre d'accompagner différentes entités territoriales dans des démarches de valorisation patrimoniale et touristiques engagées sur des sites à fort enjeu

Types de bénéficiaires :

Collectivités territoriales, Services de l'Etat, Entreprises et acteurs économiques, Organismes de recherche et de diffusion de connaissance, Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, Association de développement touristique, Acteurs privés

Principaux groupes cibles si concerné :

Sans objet

Territoires spécifiques ciblés si concerné :

Sans objet

Modalités de prise en compte des principes d'égalité homme-femme, de non-discrimination et de développement durable :

Sans objet

OS n°6 : Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin**Actions :**

- Etudier et aménager les infrastructures cyclables (véloroutes, voies vertes, pistes et bandes cyclables, aménagements de sécurité, revêtement de chemins...) permettant de réaliser des continuités d'itinéraires le long des vallées ligériennes. Selon la nomenclature du Schéma National des Vélo- routes et Voies Vertes, sont concernés les axes suivants, non encore aménagés:
 - EV6 prolongement de la "Loire à Vélo" sur la partie bourguignonne de Nevers à Paray le Monial.
 - V41 "St Jacques à Vélo" par la Voie de Chartres, pour la section Illiers - Combray/ Tours (Vallée du Loir et de la Brenne)
 - V46 "Cher à vélo -Canal du Berry à Vélo"(sections Tours à Bourges, Bourges / Montluçon et Bourges à Marseilles les Aubigny)
 - V47: "Vallée du Loir à Vélo" de Vendôme à Durtal
 - V70: "Allier à Vélo" de Langogne à Moulins.
 - V71: Loire amont (Sections Paray le Monial/St Etienne/ La Voulte sur Loire)
 - V90 - V94 (vallée de la Creuse de part et d'autre d'Argenton /C.). Aménagements connexes utiles au fonctionnement du réseau.
- Faire émerger les GR d'intérêt national le long des corridors de vallées permettant de véhiculer l'identité ligérienne.
 - Requalifier et mettre en marché les grands itinéraires de randonnée pédestres (GR) et équestres.
 - Développer sur les itinéraires les outils d'interprétation et de découverte du patrimoine naturele et culturel ligérien (panneaux, bornes, QR codes...)
 - Améliorer et promouvoir l'accessibilité et les intermodalités entre les différents modes de déplacement doux, et avec les transports en commun.
 - Valorise le traitement paysager et la résorbtions de points noirs le long des itinéraires équetstes et pédetres.
 - Les grands itinéraires suivants, liés à l'identité du fleuve et ses affluents, seront privilégiés :GR 3 (La Loire du Mont Gerrbier de Jonc à St Nazaire, GR 41 (Vallée du Cher), GR 46(Vallée de l'Indre), GR 48 (Vallée de la Vienne), Chemin des Gorges de l'Allier, GR 70 (partie ligérienne du Chemin de Stevenson).
- Promouvoir et communiquer sur les grands itinéraires pédestres et équestres.
 - Privilégier des actions de promotion collectives, à partir de stratégies existantes ou à définir, mutualisées entre les gestionnaires et les structures de promotion.
 - Concevoir les actions de communication avec des outils innovants, dans une logique de valorisation d'un axe ou d'un itinéraire.
 - Adopter une continuité de signalisation des itinéraires.
 - Accompagner la mise en place d'outils d'observation des itinérances (analyse quantitative et qualitative de la fréquentation) afin de cibler les stratégies de promotion sur les clientèles

Contributions escomptées des actions à l'objectif spécifique :

Les différentes actions envisagées doivent permettre de développer l'offre d'infrastructures et de services pour la pratique des itinérances douces

Types de bénéficiaires :

Collectivités territoriales, Services de l'Etat, Entreprises et acteurs économiques, Organismes de recherche et de diffusion de connaissance, Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, Association de développement touristique, Acteurs privés

Principaux groupes cibles si concerné :

Sans objet

Territoires spécifiques ciblés si concerné :

Sans objet

Modalités de prise en compte des principes d'égalité homme-femme, de non-discrimination et de développement durable :

Sans objet

2.A.2.2 / Critères de sélection des opérations de la PI 6.C

La hiérarchisation des projets se fera en fonction du respect des conditions suivantes:

Pour les destinations touristiques structurantes :

- **Identification du projet en référence à une démarche collective**
- **Concertation préalable sur le projet** entre les divers acteurs concernés, (Etat, collectivités territoriales et locales et leurs groupements, organismes institutionnels concernés par le patrimoine et le tourisme)
- Complémentarité du projet avec les stratégies régionales de développement durable d'activités touristiques, d'aménagement du territoire, de la biodiversité, en concertation avec les politiques départementales.
- **Capacité à évaluer l'impact du projet :**
 - **économique** en termes d'emplois directs et induits (consolidation, création, qualification), et en terme d'augmentation de la consommation marchande, à partir de données établies en amont et suivies en aval du projet par les organismes en charge de l'observation économique et touristique, en recherchant une homogénéisation des données à l'échelle du bassin.
 - **écologique** en termes d'effets sur les sites, les paysages, les infrastructures naturelles et les espèces inféodées.
 - **social** en terme d'effets d'appropriation, de développement du sentiment d'appartenance ligérienne et de développement local.
- Les interventions sur les hébergements sont exclues.

Pour le développement des itinérances douces à l'échelle du Bassin

- Les opérations devront présenter un caractère structurant et s'inscrire dans une logique d'axe à confort à l'échelle du Bassin.
- Respect des critères du Développement durable (réalisme économique, respect des équilibres humains, naturels et patrimoniaux)
- Les boucles locales et les itinéraires de Pays et de Petite randonnée sont exclus
- Les interventions sur les hébergements sont exclues.

2.A.2.5 / Indicateurs de réalisation FEDER pour la PI 6.C

Tableau 5

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports

Commentaire de rédaction : A compléter en fonction également des indicateurs communs de réalisation de la CE

2.A.4 / Cadre de performance

Tableau 6 : Cadre de performance de l'axe 3

Étape de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire (2018)	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Pertinence de l'indicateur
1							
2							

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

Indicateurs qualitatifs du cadre de performance de l'axe 3
(7000 caractères max.)

2.A.5 / Catégories d'intervention

Catégories d'intervention de l'axe 3

FEDER
« Investissement pour la croissance et l'emploi »

Tableau 7 :		Tableau 8 :		Tableau 9 :		Tableau 10 :		Tableau 11 :		Tableau 12 :	
Dimension 1		Dimension 2		Dimension 3		Dimension 6		Dimension 7		Dimension 8	
Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€	Code	€

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

2.A.6 / Le cas échéant, utilisation de l'assistance technique

Utilisation prévue de l'assistance technique pour l'axe 3
(3500 caractères max.)

Commentaire de rédaction : A compléter lors de la V2

SECTION 2.B DESCRIPTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Axe Assistance technique FEDER

2. B.1 Objectifs spécifiques et résultats escomptés

Objectif spécifique

XXX

Description de l'OS XXX

A compléter : résultats à atteindre basé sur une situation de référence

Précision de l'objectif et Description des résultats attendus de l'OS XXX

A compléter uniquement si le soutien de l'UE sur les axes en matière d'assistance technique est supérieur à 15 millions d'euros

2. B.2 LISTE DES INDICATEURS DE RESULTATS

Tableau 13 : Indicateur(s) de résultats FEDER pour l'OS xx.1

Numéro d'identification	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source de l'information	Fréquence d'établissement des rapports
1								
2								

A compléter uniquement si le soutien de l'UE sur les axes en matière d'assistance technique est supérieur à 15 millions d'euros

*

2. B.3 ACTIONS A SOUTENIR ET CONTRIBUTIONS ESCOMPTEES EN FAVEUR DES OBJECTIFS SPECIFIQUES

2.B.3.1 : Description des actions à soutenir et contributions escomptées en faveur des OS par axe (7000 caractères maximum espaces compris – environ 2 pages)

A compléter : description des actions et du lien entre les réalisations issues des actions, les objectifs spécifiques et les résultats recherchés

Tableau 13 : Indicateur(s) de réalisation FEDER – FSE par axe

Numéro d'identification	Indicateur (nom de l'indicateur) ¹	Unité de mesure	Valeur cible (2022) ² (optionnel)	Source de l'information
			(valeurs)	

2. B.4 CATEGORIES D'INTERVENTION PAR AXE

Tableau 14 : Dimension 1 Domaine d'intervention		Tableau 15 : Dimension 2 Forme de financement		Tableau 16 : Dimension 3 Territoire	
Code	montant en euros	Code	montant en euros	Code	montant en euros

¹ Dans le cadre du FSE, cette liste comprend tous les indicateurs communs pour lesquels des valeurs cibles ont été définies, ainsi que tous les indicateurs de réalisation spécifiques au programme

² Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation pour l'assistance technique sont optionnels.

